

Le député de Burnaby a parlé avec son érudition habituelle des nombreux travaux et études qui ont été consacrés jusqu'ici à divers aspects de ce problème. Le député de Halifax-Ouest a bien fait voir en quoi cela vient à son heure. Il est certain que dans l'évolution de la législation, des voies de droit et des réparations, en notre pays, il y a eu un important réalignement, allant du droit du quasi-délit à la création d'un droit légal à l'indemnisation pour les victimes du crime. Cette évolution a débuté avec des lois comme celle de l'Ontario qui prévoit l'indemnisation des victimes du crime et la création en Ontario de la commission qui en est chargée. Au début, cela a fait figure d'innovation, mais l'idée a fait son chemin et la notion d'indemnisation des victimes d'actes criminels s'est vite et heureusement conciliée avec d'autres chapitres du quasi-délit dans la procédure criminelle.

Je partage la préoccupation du député de Burnaby pour ce qui est des facteurs sociaux qui conduisent au crime et je fais spécialement écho à ce qu'il a dit au sujet de la violence à la télévision. Mais il y a quelques semaines, dans ma circonscription d'Etobicoke-Lakeshore, nous avons tenu un colloque public sur la violence familiale. Au cours de cette soirée, M^{me} Diane Pôné, du centre national qui s'occupe de violence familiale au gouvernement fédéral, a rendu compte d'une conférence à laquelle elle venait d'assister à Chicago cette semaine-là.

Une initiative est en train de se répandre aux États-Unis que nous sommes en train de lancer à Etobicoke-Lakeshore, celle de faire suivre par des gens les émissions de télévision au cours desquelles il y a une violence induite, pour qu'ils notent les sociétés qui font paraître de la publicité dans ces émissions, qu'ils communiquent avec les annonceurs et leur demandent s'ils se rendent compte de la quantité de violence qui est représentée dans les émissions où passe leur publicité. S'ils répondent par l'affirmative, on leur demande s'ils le font sciemment ou s'ils consentiraient à ne plus subventionner ces émissions de leurs dollars publicitaires, ou du moins à faire part aux producteurs de l'émission des préoccupations qui leur sont exprimées par la collectivité. Je ne pense pas que ces questions puissent se résoudre une fois pour toutes, dans l'abstrait. Je considère cela comme un important progrès au niveau local. Cela commence à exercer des pressions publiques, traduisant les véritables inquiétudes de la collectivité, sur ceux qui propagent un niveau aussi injustifié de violence dans la société par la voie hertzienne.

J'en arrive à mon dernier point. Encore au sujet de ce que j'ai dit concernant les initiatives locales qui visent à régler certains problèmes que pose la violence et au sujet de l'organisme *Victims of Violence*, il est intéressant et peut-être à propos de signaler que je m'entretenais, il y a à peine 24 heures, dans mon bureau de comté d'Etobicoke-Lakeshore avec Gordon Kearns et sa femme, Lillian. Ces deux personnes sont certes au fait des questions dont nous débattons maintenant, car leur fille et leur deux petits-enfants ont été assassinés. Ils

Aide aux victimes de crimes—Loi

sont au nombre des fondateurs de l'organisme *Victims of Violence National Link*. Lillian Kearns, qui est une de mes commentantes, est trésorière de cet organisme. Le couple Kearns m'a remis deux dépliants qui sont diffusés par l'organisme—le premier s'intitule «*It could happen to you*» et l'autre décrit essentiellement les services qu'offre cet organisme communautaire très important.

Je tiens à signaler que le nom de l'organisme figure dans les dépliants aussi bien de la force policière du Grand Toronto que de la police régionale de Peel. Il existe une collaboration très étroite entre l'organisme *Victims of Violence National* et ces deux forces policières. Une idée fondamentale ici, c'est que la violence ne fait pas de discrimination. Hommes, femmes et enfants de toutes les classes et de tous les milieux sont victimes d'actes criminels. L'idée qu'un jour ce sera peut-être votre tour ne saurait être plus vraie que dans ce domaine.

Les représentants de *Victims of Violence* sont venus me voir pour la même raison qu'ils sont allés voir le député d'Ontario (M. Fennell). L'organisme a du mal à se faire reconnaître comme oeuvre de bienfaisance auprès de Revenu Canada, ce qui l'aiderait considérablement à réunir des fonds pour continuer à offrir d'excellents services de soutien aux familles cruellement éprouvées à cause d'un meurtre ou d'autres crimes. Le député d'Ontario et moi-même sommes en train de voir quels changements devraient être apportés à la demande de l'organisme ou à ses lettres patentes et de nous assurer que ce qui doit être fait le sera au plus vite pour que l'organisme puisse poursuivre son oeuvre très importante avec toute l'aide possible.

C'est là une façon par laquelle les groupes communautaires font de leur mieux. Ils recevront aussi un signal très marqué du gouvernement, du Parlement, lorsque le projet de loi dont le député de Halifax-Ouest a saisi la Chambre sera renvoyé au comité et y sera examiné à fond, pour que nous puissions à notre tour aller de l'avant et adopter une loi favorisant ceux qui sont trop souvent oubliés dans le processus judiciaire, je veux dire les victimes elles-mêmes. Les personnes le plus souvent oubliées ou laissées pour compte dans tout le processus judiciaire, comprenant l'enquête policière, le procès et l'imposition de la peine d'emprisonnement, ce sont les victimes elles-mêmes. Pour avoir parlé avec le solliciteur général du Canada (M. Beatty) je sais qu'il se préoccupe beaucoup du sort des victimes et qu'il voudrait qu'elles reçoivent leur juste part d'attention et qu'on respecte leurs droits. Dans notre justice criminelle, tout en faisant ce qui est nécessaire et convenable pour ceux qui ont commis des infractions, nous devons respecter les droits de victimes.

Je félicite le député de Halifax-Ouest d'avoir présenté ce projet de loi. Je me joins aux autres députés qui ont demandé que ce sujet soit renvoyé au comité où, je l'espère, il sera étudié promptement et à fond.